

Département de la  
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de ROYAN

Réunion du JEUDI 9 NOVEMBRE 1961

OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A LA SOCIETE d'EXPLOITATION  
DU CASINO MUNICIPAL

61407

Le neuf Novembre mil neuf centsoixante et un, à 18 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur H. MEYER, Maire, d'après convocations faites 5 Novembre 1961.

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, BISCAYE, GUILLAUD, POUGET, MASSE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, GACHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. LAMOUCHE par M. BISCAYE  
M. FONTANILLE par M. BERLAND  
M. LARUSSE par M. MATRAS  
M. FLAHAUT par M. le Maire

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. REIX ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le but de développer les spectacles théâtraux de qualité durant la saison d'hiver, le Conseil Municipal,

décide

- d'accorder à la Société d'Exploitation Provisoire du Casino Municipal une subvention de 8.000 NF pour cinq spectacles présentés par la Tournée Ch. BARET aux dates ci-dessous :

Vendredi 24 Novembre	LE DOUX DINGUE
Dimanche 17 Décembre	Le MARIAGE DE Melle BEULIEMANS
Dimanche 28 Janvier	PIEGE POUR UN HOMME SEUL
Dimanche 25 Mars	LES JOIES DE LA FAMILLE
Samedi 28 Avril	LA BONNE PLANQUE

- d'accorder la détaxation sur ces spectacles conformément aux prescriptions des Contributions Indirectes concernant les spectacles théâtraux municipaux, Titre V - Paragraphe 86 .

- que cette subvention, qui constitue un maximum , sera inscrite au Budget Primitif 1962 .

- Désigne M. NARTEAU, Conseiller Municipal , comme Commissaire aux Comptes.

./..

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,  
signé: M.MATRAS

APPROUVE  
ROCHEFORT S/MER le 11 DECEMBRE 1961  
LE SOUS PREFET  
signé: illisible

Pour copie conforme  
Mairie de Royan, le 20 Janvier 1962

Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,



M.MATRAS

ROYAN, le 21 Juin 1963

PG/LH

I  
Le Maire de Royan

à Monsieur le Président de la Société d'Exploitation  
Provisoire du Casino Municipal

ROYAN

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que lors de sa séance du 9 Novembre 1961, le Conseil Municipal avait décidé d'octroyer à la Société d'Exploitation Provisoire du Casino Municipal, une subvention exceptionnelle de 8.000 frs pour couvrir le déficit éventuel qui résulterait de cinq représentations théâtrales qui devaient être données au cours de la saison d'hiver par la tournée Charles BARET.

L'Assemblée Municipal décidait, en outre, d'accorder la détaxation sur ces spectacles, conformément à la réglementation en vigueur.

Cette somme de 8.000 frs figurant au budget primitif de 1962 a fait l'objet d'un mandat en date du 23 Novembre 1962 au profit de la Société d'Exploitation Provisoire du Casino Municipal, bien que les représentations en cause n'aient fait ressortir aucun déficit. Néanmoins, le Conseil Municipal, et dans le but d'accorder définitivement la détaxation sur ces spectacles en avait décidé ainsi lors de sa séance du 26 Octobre 1962.

Toutefois, il avait été convenu, notamment avec un membre du Conseil d'Administration de la Société d'Exploitation Provisoire, que le Casino Municipal prendrait en charge le montant d'un des feux d'artifice qui sont donnés à l'occasion du 14 Juillet et du 15 Août.

Je vous serais obligé, en conséquence, de bien vouloir me confirmer par écrit cette acceptation en ce qui concerne notamment les frais qui seront engagés particulièrement pour le feu d'artifice du 15 Août 1963, étant entendu que la Ville se chargerait de la commande et de l'organisation matérielle de ce spectacle à la date précitée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint

M. MATRAS